



Hérault



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

### Séance du 22/03/2026

Salle Victor Hugo – Rue des Bleuets – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 18/03/2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 22

Quorum atteint

#### Présents (26) :

- Edith GUTIERREZ
- Richard RAMBLADO
- Sylvie VINCENT
- Jean-Philip GORGET
- Mathéo GINE
- Amandine BOUSQUET
- Jean-Yves POUZACHE
- Emmanuella M'TIMA
- Robert MARTY
- Magali ROUVIER
- David FILIOL
- Sophie DIKOFF
- Alain JAFFUEL
- Magaly PINELLI
- Catherine ESCUDERO
- Suzanne LAURENT-GIMENO
- Jean-Michel DEMAR
- Valérie DI PASQUALE-MAURICE
- Mathieu GUILLAUME-BOULEAU
- William ARS
- Patricia BELKADI
- Olivier DELMAS
- Gautier VIDAL
- Magali TOURNIE
- Anne GACHON
- Amélie ZAROUKIAN

#### Absents représentés (3) :

- Nathalie LOZZA : pouvoir à Edith GUTIERREZ
- Yoann MERIGUET : pouvoir à Jean-Yves POUZACHE
- Fernand DROUET : pouvoir à Richard RAMBLADO

#### Secrétaire :

Magali ROUVIER

### **DELIBERATION D2026-30 – ELECTION DES ADJOINTS**

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Madame le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : ..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : ..... 7
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : ..... 22
- f. Majorité absolue : ..... 15

La liste RAMBLADO a obtenu 22 voix.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Richard RAMBLADO. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- Monsieur Richard RAMBLADO
- Madame Sylvie VINCENT
- Monsieur Jean-Philip GORGET
- Madame Nathalie LOZZA
- Monsieur Matéo GINE
- Madame Emmanuella M'TIMA
- Monsieur Jean-Yves POUZACHE

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Magali ROUVIER



Le Maire,

Edith GUTIERREZ